



# L'action sociale, médico-sociale et de santé



la Région

 **île de France**

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



« L'Île-de-France doit anticiper les évolutions du monde. Les politiques sanitaires, sociales et médico-sociales de la Région traduisent une vision ambitieuse du futur. »

L'Île-de-France est une grande région-métropole à la fois dynamique et solidaire. Nous devons garder cette spécificité. C'est notre force. C'est notre identité. Nous pensons que tout est lié. Il n'y a pas de développement économique ni d'attractivité possible sans cohésion sociale ni lutte contre la précarité et l'exclusion. La Région veut porter très haut ce modèle de société.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé dès 1998 un ambitieux programme d'investissement en faveur des secteurs social, médico-social et de santé, alors même que ces domaines d'intervention n'ont pas été transférés par les lois de décentralisation. Ce choix délibéré est dicté par l'accroissement des demandes des Franciliens. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'apporter des réponses concrètes à des défis aussi importants pour notre territoire que le vieillissement de la population, l'accès aux soins, l'autonomie des personnes, l'égalité entre les personnes dites valides et les personnes en situation de handicap, l'hébergement des plus démunis ou encore le ren-

forcement des droits des femmes. En dix ans, la Région Île-de-France s'est imposée comme un acteur essentiel des secteurs social, médico-social et de santé. Depuis, notre ambition n'a pas dévié. Nos objectifs sont plus que jamais de développer de nouvelles solidarités, de favoriser l'accès aux droits fondamentaux et de promouvoir l'innovation sociale. Notre méthode de démocratie de participation reste elle aussi identique : écoute des demandes des usagers, dialogue avec tous les acteurs de terrain et concertation généralisée avec nos partenaires.

L'Île-de-France doit anticiper les évolutions du monde. Les politiques sanitaires, sociales et médico-sociales de la Région traduisent une vision ambitieuse du futur. Notre responsabilité est de préparer l'Île-de-France que nos enfants feront vivre. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

**Jean-Paul Huchon**

Président du conseil régional d'Île-de-France



« L'action régionale dans le domaine de la santé veut garantir aux personnes les plus éloignées du système de soins d'y avoir accès. »

L'Île-de-France est une région riche, où pourtant, des inégalités subsistent. Cela ne peut laisser indifférente une région citoyenne. C'est pourquoi la Région a choisi de s'investir dans le développement social et la santé. Pour accompagner les personnes les plus en difficulté, la Région participe au financement des structures d'accueil et d'hébergement, au côté des institutions dont c'est la responsabilité. Pour lutter contre les exclusions, les conseillères et conseillers régionaux ont souhaité développer des politiques nécessaires à la pleine participation de tous et de toutes à la société. L'accompagnement des projets innovants, respectueux des critères environnementaux et sociaux, nous permet, aux côtés des acteurs territoriaux, de répondre aux besoins de solidarité.

L'action régionale dans le domaine de la santé veut garantir aux personnes les plus éloignées du système de soins d'y avoir accès. En décidant de

participer au Plan régional de santé publique, la Région a ainsi pu développer les actions de prévention nécessaires à l'amélioration de la santé de nos concitoyens et concitoyennes.

Lutter contre les exclusions, les discriminations, pour l'autonomie, tout autant d'objectifs que la Région s'est fixée pour une Île-de-France solidaire.



**Francine Bavay**

Vice-présidente chargée du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap



## Dix ans d'engagement régional en faveur des secteurs social, médico-social et de santé

© Jean-Christophe Barot/le Bar Floréal, photographie

Le conseil régional a choisi, dès 1998, d'investir les secteurs social, médico-social et de santé via un programme volontariste, l'État n'ayant pas transféré de compétences directes aux Régions dans ces secteurs. En 2008, l'assemblée régionale a modifié sa délibération traçant de nouvelles pistes d'action innovantes.

La Région réaffirme ainsi son engagement dans la lutte contre les inégalités sociales visant notamment les personnes âgées, handicapées, précaires, exclues...

En une dizaine d'années, le conseil régional est donc devenu un acteur reconnu par les institutions et les associations des secteurs concernés.

© Bernard Baudin, Hervé Daz/le Bar Floréal, photographie, Franck Ferrière/Agence VU.

**Plusieurs tendances démographiques et sociales lourdes ont amené le conseil régional à s'engager en faveur des secteurs social, médico-social et de santé, comme le vieillissement de la population ou l'aggravation de la précarisation et de l'exclusion.**

Les Conférences pour les solidarités sont à l'origine des divers dispositifs régionaux. Durant deux ans, cette démarche novatrice de démocratie de participative, initiée en 1999 par Jean-Paul Huchon, président du conseil régional, et Francine Bavay, vice-présidente en charge du développement social de la santé et du handicap, a permis de nouer le dialogue avec les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels: les premières orientations de la politique régionale sont nées de cette concertation. Elles visaient trois objectifs : développer les solidarités, favoriser l'accès aux droits fondamentaux et promouvoir l'innovation sociale. Ces travaux se sont traduits par la mise en place de plusieurs dispositifs régionaux, qu'il s'agisse du déve-



© Bernard Baudin/Le Bar Floreal, photographie.

veloppement du lien intergénérationnel, de la prise en charge du handicap et de la dépendance, de l'amélioration de l'accès à l'autonomie, de l'accueil et de l'hébergement des personnes démunies ou encore, de la prévention et de l'éducation à la santé.

Par la suite, la Région a concentré ses aides à l'investissement sur les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes sans abri, les femmes en difficulté et les jeunes enfants. Elle a également décidé de se mobiliser pour l'accueil des gens du voyage et l'éradication des bidonvilles. Ces investissements majeurs ont été complétés par des dispositifs visant à favoriser la prévention et l'accès à l'information dans le domaine de la santé, sur des thématiques telles que les addictions, les cancers, la

nutrition, la contraception ou encore l'interruption volontaire de grossesse. Le conseil régional est également intervenu en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des patients dans les services hospitaliers d'urgence, les maisons médicales de garde, les maisons de santé pluridisciplinaires, les centres de santé, les services de périnatalité, les centres d'Interruption Volontaire de Grossesse...

Nombreuses et diversifiées, ces interventions font de l'Île-de-France la seule région à avoir mis en place une politique sanitaire et sociale aussi ambitieuse.

Environnement et insertion :  
des aides régionales sous conditions

**L'attribution d'aides par le conseil régional est soumise à plusieurs critères :**

**Le respect de la démarche « haute qualité environnementale » (HQE) régionale**

Tous les projets de travaux en investissement d'un montant (HT) supérieur à 1 million d'euros doivent respecter la démarche de HQE de la région. En lien avec l'Agence régionale de l'environnement et des énergies nouvelles (Arene), le conseil régional a défini un cahier des charges spécifique pour les travaux dans les établissements sociaux, médico-sociaux et de santé. Le porteur de projet pourra faire appel à un

assistant à maîtrise d'ouvrage (Amo) rémunéré en partie par la Région.

**Des critères d'insertion**

Pour les travaux dont le montant hors taxes est supérieur à 1,65 million d'euros, le conseil régional exige des opérateurs qu'au minimum 5% des entreprises sous contrat emploient des publics prioritaires – demandeurs d'emploi de plus d'un an, demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de faible niveau de qualification...



© Région Île-de-France

## Des investissements régionaux pour un accompagnement social et l'accès de tous à un système de santé de qualité

**Par ses investissements, la Région favorise l'autonomie des personnes, leur prise en charge de jour ou leur hébergement. Elle cherche à améliorer la coordination des acteurs de santé et à offrir aux Franciliennes et aux Franciliens un accès réellement égal à des soins de qualité.**

### Le social et le médico-social

**Autonomie des personnes handicapées et âgées :** le conseil régional participe au financement d'aides techniques et d'appareillages, ainsi qu'à l'adaptation des logements au handicap via les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les PACT-ARIM (entreprises associatives pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, présentes sur l'ensemble du territoire français) pour

les personnes âgées. De plus, il finance les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services d'information et de soutien tels que les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

**Prise en charge de jour :** le conseil régional participe au financement des établissements et services destinés aux personnes sans abri, aux femmes en difficulté et

aux familles demandeuses d'asile ou réfugiées ; des établissements et services d'enseignement spécialisés pour enfants et adolescents handicapés ; des établissements et services d'aide par le travail pour adultes handicapés ; des établissements et services d'accueil de jour pour personnes handicapées et/ou âgées, notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer, et des structures de garde collective pour jeunes enfants.

**Hébergement :** le conseil régional participe au financement de tous les lieux autorisés prévus pour accueillir les publics confrontés à des situations d'urgence, de handicap ou de dépendance. Sont également financés les aires d'accueil de gens du voyage et des projets visant à l'éradication des bidonvilles.

### La santé

**Autonomie des personnes :** le conseil régional participe au finan-

cement des réseaux de santé, notamment les réseaux gérontologiques qui favorisent une prise en charge de proximité des personnes âgées.

**Accès aux soins :** le conseil régional participe au financement des maisons médicales de garde, des maisons de santé pluridisciplinaires, des centres de santé et des services hospitaliers d'urgence. Il finance l'hélicoptère sanitaire régional basé au CHU Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne).

**Accompagnement et soins aux personnes :** le conseil régional participe au financement des services de périnatalité ; des centres de planification-contraception-IVG ; des centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge psychothérapeutique ; des établissements d'accompagnement et de soins pour personnes dépendantes aux substances psychoactives et des unités de soins de longue durée accueillant des personnes âgées.





## Un soutien régional en fonctionnement aux projets associatifs pour favoriser l'émergence de nouvelles formes d'accompagnement

© Franck Fenillet/Agence VU

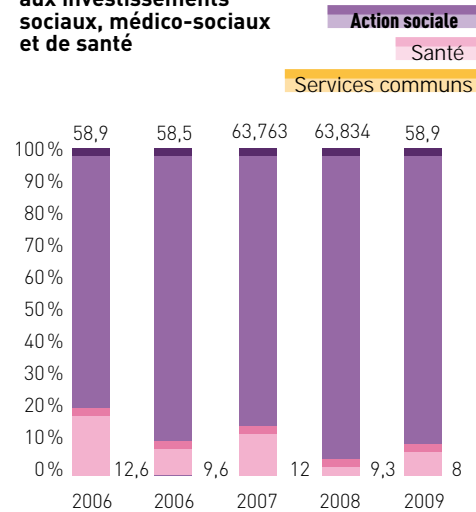
### Le social et le médico-social

Le conseil régional intervient, d'une part, en faveur de la lutte contre les exclusions : accompagnement social des détenus et des personnes sortant de prison ; protection de la famille et de l'enfance, des personnes handicapées, âgées ou malades ; insertion par le logement ; lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme... ; d'autre part, en faveur de la lutte contre les discriminations et du traitement des situations d'urgence sociale : auprès des publics sans-abri, des femmes en difficulté ou des personnes vivant dans des bidonvilles. Ces interventions se traduisent par le cofinancement de projets annuels et de programmes triennaux élaborés par des associations.

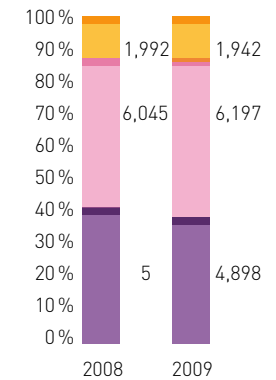
### La santé

Le conseil régional a engagé une politique de prévention depuis de nombreuses années, en particulier à travers les interventions du Centre régional d'information et de prévention sur le Sida (Crips) – le Crips a progressivement étendu son action à la prévention des conduites à risque de publics jeunes. Plus récemment, la Région a décidé de travailler en partenariat avec l'Assurance maladie et les services de l'État pour évaluer et financer des projets présentés dans le cadre de l'appel à projets annuellement ouvert pour la mise en œuvre du Plan régional de santé publique. Le financement régional autonome d'actions en matière de prévention a néanmoins été maintenu.

Le budget régional consacré aux investissements sociaux, médico-sociaux et de santé



Le budget régional consacré aux projets associatifs dans le domaine du social, médico-social et de santé



© Hervé Duet/Le Bar Flores, photographie.

